

propos diffamatoire lors d'une réunion publique pour le PLU

Par **nath74**, le **01/04/2010 à 10:51**

Etant maraicher et en agriculture biologique depuis 1984, le maire de notre commune s'est permis de dire lors d'une réunion publique, que nous n'étions pas en bio et qu'il était en possession d'une lettre le prouvant. Actuellement nous avons des retour téléphoniques et sur nos marchés, de clients, qui doute de nous.

Est-il possible de l'attaquer et de demander un démenti dans la presse?

D'avance merci